

BROCHURE GROUPES 2020

BAR-LE-DUC

le & Barrois

www.tourisme-barleducetbarrois.com



<p>Formule journée : "Fonte d'art" p.13</p> <p>Formules journées : "Randonnées pédestres" p.14</p> <p>Formule journée : "À fond la forme !" p.15</p> <p>Formule journée : "Bar-le-Duc en toute indiscretion" p.16</p>	<p>Formules journées : "La Renaissance en Meuse" p.17</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} formule <p>"Gilles de Trèves, homme de confiance des Ducs de Lorraine et de Bar"</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} formule <p>"La route Ligier Richier, de Saint-Mihiel à Bar-le-Duc"</p> <p>Formule journée : "L'Argonne, 100% nature" p.18</p>	<p>Formule Journée : "Au cœur de nos entreprises" p.19</p> <p>Formule Journée : "De Bar-Le-Duc la Ducale à Commercy la Royale" p.20</p>
---	--	---

À votre service

Nos atouts :

- **Connaissance approfondie** de notre territoire
- **Sollicitation des prestataires** touristiques
- **Coordination** d'une équipe de guides
- **Un interlocuteur unique** de la réservation à la facturation
- **Devis avec programme détaillé** envoyé dans les plus brefs délais
- **Suivi** de la satisfaction clientèles
- **Un numéro d'immatriculation** et une garantie financière

Pour les groupes spécifiques, une offre adaptée :

Réunion professionnelle ou amicale, rassemblement familial, mini-groupes, déplacements en moto ou autres, nous vous proposons des visites thématiques, des activités ludiques, des déjeuners ou dîners, des hébergements adaptés à votre groupe.

Services supplémentaires :

- **Transport en autocar sur place** (nous consulter pour devis).
- **Animations durant votre séjour** : sortie randonnées, soirées spectacles, billetterie (nous consulter pour devis).

Accueil et service boutique au sein de l'Office de Tourisme :

Mugs et autres articles en faïence, sacs, stylos, cartes de randonnées, rayon librairie, produits du terroir et paniers gourmands.

Nos tarifs sont valables du 01/01 au 31/12/2020. La capacité d'un groupe commence à 15 personnes et plus. Les visites groupes sont ouvertes aux personnes de plus de 18 ans.

MEUSE GRAND SUD :

7, rue Jeanne d'Arc - 55000 BAR-LE-DUC
 Tél. : 00 33 (0)3 29 79 11 13
 Fax : 00 33 (0)3 29 79 21 95
www.tourisme-barleducetbarrois.com
 e-mail : accueil@tourisme-barleduc.fr
 N° siret : 79982975900031 - Code APE : 7990 Z
 N° autorisation IM 055 14 00 01

Horaires d'ouvertures :

Du lundi au samedi, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h (18h, du 01/04 au 31/10).

• Crédit-photos : R. Garb - Office de tourisme MGS - Guillaume Ramon GRPRESS.FR - Archives départementales 55 - Michel PETIT - Association de sauvegarde du Théâtre des Bleus de Bar - Fous de terroir - Entreprise Zins Père et Fils - Essilor Les Battants - Bergere-de-France - Charliée-Marangé *HD-3174 / *BD-3238 (2) / *HD-3352 - Andra / F. Mercenier - Maya Duburch-Pélin - COPARY - Ecurey Pôles d'avenir / JF Chapuis - Metallurgic Park - (Service communication) Ville Saint-Dizier / E Colin (/ Photographe : Eric Colin) - Adapei 55 - Chemin de fer Historique de la Voie Sacrée - Office de tourisme Cœur de Lorraine - Ville Saint-Ménéhould - S. & S. Mangin • Cartographie réalisée par ACTUAL, tél : 03 25 71 20 20 • www.actual.tn.fr Reproduction interdite • Autorisation : 146 55 JMP 111 • Conception : Stéphanie Lacroix, Atelier Graphik • Impression : Novaprint.



SERVICE RÉCEPTIF



Nelly TRIFFAUT

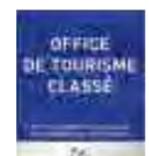
Votre CONTACT

Tél. 00 33 (0)3 29 79 20 92
groupes@tourisme-barleduc.fr



Les Guides de

l'Office de Tourisme



BAR-LE-DUC

Ville haute élégante renaissance



**Le quartier
Renaissance**



**Le Musée
barrois**



**Les Archives
départementales**

À proximité du château ducal, se développe le quartier résidentiel Renaissance. À partir de la fin du XV^e siècle, les ducs ont obligé les notables à résider en Ville haute, ce qui a entraîné la naissance de remarquables demeures. En terme architectural, ces édifices constituent un rare témoignage de la Renaissance en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir les façades alignées des hôtels particuliers classés situés place Saint-Pierre et rue des Ducs de Bar, elles sont parfois richement décorées et d'une grande cohérence. Il présentera également le pressoir seigneurial, le belvédère des Grangettes et les anciennes halles. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne où vous pourrez y découvrir ses trésors : Le Calvaire et le Monument au cœur, œuvres attribuées au sculpteur Ligier Richier.

Durée de la visite : 1h30
Type de visite : à pied
Tarifs : de 15 à 30 pers. : 5,00 €/pers.
+ de 30 pers. : 4,00 €/pers.

C'est dans les vestiges de l'ancien château des ducs de Bar et de Lorraine que sont aujourd'hui conservées les riches collections du musée. Fondé en 1841 dans un esprit encyclopédique, le Musée barrois présente des collections variées, reflet de l'histoire du goût et du patrimoine local. Bar-le-Duc à la Renaissance est évoqué à travers des portraits de ducs, une belle cheminée et des sculptures de l'entourage de Ligier Richier entrent en résonance avec un cabinet de curiosités. Des peintures et des sculptures illustrent les différents courants artistiques du XVI^e au XIX^e siècle. La section archéologique regroupe des collections provenant essentiellement du site de Nasium. Enfin, une section d'ethnographie, unique en Lorraine, vous fera voyager dans les civilisations extra-européennes.

Durée de la visite : 1h30
Visite de l'exposition temporaire et de la collection permanente ou collection permanente enrichie.
Tarif unique : de 10 à 50 pers. : 2,00 €/pers.

Créées à l'époque révolutionnaire pour sauvegarder les « titres acquis à la République », les Archives départementales sont depuis la loi du 26 octobre 1796 en perpétuel accroissement. Du sceau médiéval aux archives numériques, ce service du Département de la Meuse collecte, traite, conserve et valorise des fonds d'une grande richesse et d'une extrême variété. Découvrez lors d'une visite les différentes facettes de cette institution qui constitue la mémoire écrite du département : son bâtiment contemporain, le fonctionnement de sa salle de lecture, ses missions visant à faciliter l'accès aux documents administratifs ou à préserver les sources historiques d'hier et de demain, ainsi que quelques-uns de ses « trésors » !

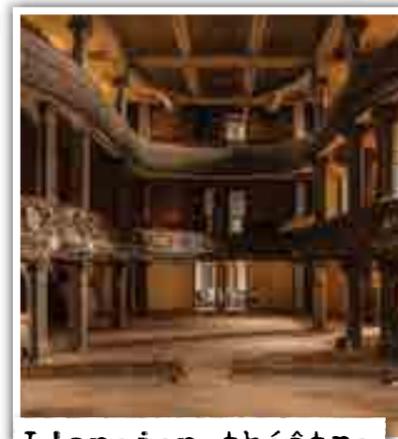
Durée de la visite : 1h (visite) ou 1h30 (avec exposition)
Toute l'année, du lundi au vendredi
Visite du site et/ou exposition temporaire.
Capacité de groupe : de 8 à 20 max.
1 guide mis à disposition pour 12 pers. (au-delà, un 2^{ème} guide).
Gratuit.

BAR-LE-DUC

Ville basse autrement intrigante



**Le château de
Marbeaumont**



**L'ancien théâtre
des Bleus de Bar**



**Le collège
Gilles De Trèves**

À la fin du XIX^e siècle, la famille des banquiers Varin-Bernier est très prospère. Paul commande la construction d'un château qui est la vitrine des progrès techniques français de l'époque, mais aussi celle de la réussite de la banque. La demeure est ainsi construite de 1903 à 1905 dans un style éclectique avec une touche Art Nouveau dans le jardin d'hiver. Le parc à l'anglaise, qui subsiste encore aujourd'hui, sert d'écrin verdoyant à cette architecture fastueuse inspirée du style Renaissance et Louis XIII revus et corrigés par le commanditaire... À l'intérieur, le château a conservé son hall d'entrée à l'italienne, ses plafonds peints, ses portes richement ouvragées et la disposition générale des pièces habitées par la famille. L'édifice abrite la médiathèque Jean Jeukens depuis 1996.

Durée de la visite : 2h
Capacité du groupe : de 8 à 40 pers.
1 guide mis à disposition pour 20 pers. (au-delà, 2 guides)
Tarif unique : 3,50 €/pers.

Ce théâtre a été construit, en 1900, en béton armé, par la volonté d'un certain Claude-Marcel Mayeur, commerçant à Bar-le-Duc et passionné de théâtre. Devant faire face dans les années 1970 à de nouvelles normes drastiques dans le but d'améliorer la sécurité du public, le rideau se baisse et devient un centre d'entraînement de gymnastique jusqu'en 2002. En juillet 2013, l'O.P.H. de la Meuse lance un appel quant à l'avenir de ce patrimoine hors du commun. C'est alors que trois amis d'enfance, originaires de la région, décident de s'investir dans un projet de sauvegarde. Pendant le chantier de restauration du "Théâtre des Bleus de Bar", la salle de spectacle conserve ses plus beaux atours afin de vous plonger dans cette grande aventure qui dure depuis plus de 3 ans. Sans les bénévoles, sans les entreprises, sans les partenaires, rien ne serait possible. Ce temps d'échanges et de rencontres reste une occasion inédite de faire un point d'étape sur les grandes avancées du projet, l'histoire du bâtiment et son devenir !

Durée de la visite : 1 h
Période d'activité : mars à octobre
Capacité du groupe : de 20 à 50 pers.
Tarif unique : 5,00 €/pers.

Construit par Gilles de Trèves, doyen de la collégiale de Saint-Maxe, l'architecture est typique du style lorrain du XVI^e siècle. Il s'agit d'un exemple remarquable d'architecture civile de la Renaissance classée. Afin d'offrir un enseignement de qualité aux jeunes du Barrois et de lutter contre les effets de la Réforme, Gilles de Trèves décide en effet de financer la construction d'un collège. Achevé en 1574, l'édifice est un lieu d'enseignement jusqu'en 2002. Sous la voûte du porche, la devise du fondateur rappelle : « que cette demeure reste debout jusqu'à ce que la fourmi ait bu les flots de la mer et que la tortue ait fait le tour de la terre ». Le guide-conférencier évoquera l'histoire et l'architecture du lieu, la désaffectation et les efforts importants de rénovation entrepris par la Ville sur l'aile Nord puis sur le reste du bâtiment et le jardin. La phase extérieure de restauration s'est achevée en 2017, rendant à Bar-le-Duc l'un de ses plus beaux monuments.

Durée de la visite : 0h45
Visite des extérieurs : cour et jardin
Tarifs : de 15 à 30 pers. : 5,00 €/pers.
+ de 30 pers. : 4,00 €/pers.

LA GROSEILLE

Dans tous ses états !

Les Fous de terroirs et de Perlé

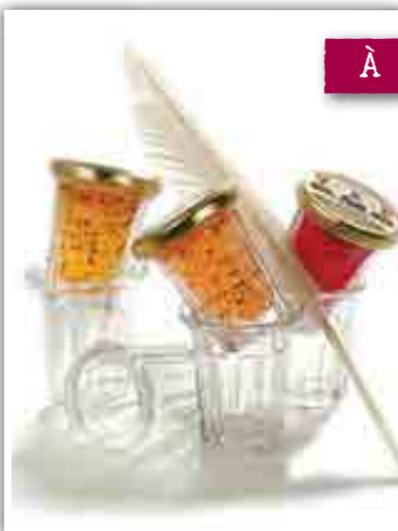


Boutique des artisans Lorrains et fabrication de Perlé : le 30 avril 1988, dans un petit village de la Meuse, Philippe (postier de profession) concocta dans sa grange une boisson pétillante à base de groseille ... le Perlé était né ! Aujourd'hui et après quelques aménagements de l'atelier, on élabore traditionnellement ce breuvage alcoolisé (12° degrés de plaisir) à base de Mirabelle, Groseille, Griotte ou Framboise, d'eau et de sucre pour faciliter la création des fines bulles. Visite de l'atelier et dégustation avec modération (évidemment !) des dernières créations. Dans

la boutique, vous allez découvrir plus de 100 artisans lorrains issus de la richesse de nos terroirs pour leurs savoir-faire uniques et la qualité authentique de leurs produits.

Durée de l'animation : 1h
Capacité du groupe : de 1 à 60 pers.
Particularités : visite guidée et dégustation gratuites
Visites : toute l'année, du lundi au dimanche, sur réservation
Lieu : à Void-Vacon, à 40 km de Bar-le-Duc.

À la Lorraine



Dans un cadre convivial, l'entreprise familiale Dutriez, sous l'enseigne "À La Lorraine", produit et commercialise la confiture de groseilles de Bar-Le-Duc à travers le monde entier. Aussi appelée le "Caviar de Bar", le fruit du groseillier, une fois épépiné à la plume d'oie, donne naissance, depuis six siècles, à cette confiture exceptionnelle... Après la présentation par le biais d'un film, vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez à une

démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

Durée de l'animation : 1h
Capacité du groupe : de 1 à 60 pers. (au-delà, groupe scindé)
Particularités : démonstration d'épépinage, vous pouvez essayer !
Tarifs : de 15 à 30 pers. : 4,50 €/pers. + de 30 pers. : 4,00 €/pers.

EXCLUSIVITÉS
2020

PAUSES Gourmandes



Les Vergers
de Cousances

Les Vergers de Cousances produisent des fruits biodynamiques, avec la mention Demeter et nature et progrès (poires, noix, caseilles, groseilles,...) mais aussi des jus, des nectars, des pétillants, des cidres, des compotes, des confitures et des sorbets. Depuis 1985/1986, le domaine arboricole, qui bénéficie d'un microclimat et d'un environnement favorable, demande un investissement important pour son entretien. Au cours de la visite guidée, Véronique et Philippe Prot vous expliqueront, avec humilité, le développement, sur le mode de culture biologique, de leur verger. Ces deux passionnés vous feront ensuite une dégustation de produits. Achats possibles au magasin.

Capacité du groupe : de 1 à 100 pers.
Durée : 1h ou 1h30
Tarif : de 1 à 14 pers. : 3,80 €/pers. de 15 à 100 pers. : 3,25 €/pers.
Lieu : Lieu-dit de Cousances, à Cousances-les-Forges, à 25 km de Bar-le-Duc
Période : de avril à octobre
Chaussures de marche recommandées.



Saveurs
d'Ornain

La famille Guillaume fait revivre depuis quelques années la tradition de la culture de la fraise dans la vallée de l'Ornain. Thibaut Guillaume a développé une gamme de spécialités originales. Cette exploitation familiale produit et commerciale également un moelleux de framboises, un pétillant de fraises et un sirop de fraises issus des fruits sélectionnés et transformés sur place. Vous pouvez cueillir vous-même en saison : fraises, framboises et asperges blanches ! La visite guidée présente l'activité sur les sites de Revigny-Sur-Ornain et de Tronville-en-Barrois, suivie d'une dégustation. Achats possibles au magasin.

Capacité du groupe : de 1 à 60 pers.
Durée : 1h ou 1h30
Tarif : de 1 à 30 pers. : 5,40 €/pers. de 31 à 60 pers. : 3,90 €/pers.
Lieu : à Revigny-sur-Ornain, à 15 km de Bar-le-Duc
Période : de avril à octobre
Chaussures de marche recommandées.



La Boîte
à Madeleines

À la Boîte à Madeleines règne un parfum alléchant : celui d'une douceur unique, LA Madeleine de Commercy ! Lors de l'animation, vous assisterez aux étapes de sa fabrication, suivie d'une dégustation. On doit cet espace dédié à la gourmandise (madeleines maison et produits du terroir lorrain) à la famille Zins. Celle-ci, depuis trois générations, perpétue de père en fils la confection artisanale de la madeleine. En plus de la traditionnelle Madeleine de Commercy pur beurre, l'entreprise familiale propose ses spécialités maison. Dans leur composition, entrent uniquement des produits du terroir, sans conservateur, avec des dates de péremption n'excédant pas 4 semaines. Achats possibles au magasin.

Capacité du groupe : de 20 à 60 pers.
Durée : 1h
Tarif unique : 4,80 €/pers.
Lieu : à Commercy, à 35 km de Bar-le-Duc
Période : du mardi au samedi, toute l'année.



Rendez-vous TECHNIQUES

Bergère de France

leader français du fil à tricoter

Créée en 1946, Bergère de France est une entreprise qui a développé son activité en se dotant d'une des plus grandes et des plus compétitives filatures d'Europe. Aujourd'hui, celle-ci a la maîtrise de toute la chaîne de fabrication du fil jusqu'à sa distribution, et ce afin de réduire les coûts, les délais, et garantir aux clients une qualité optimale. Rester concurrentiel permet à l'entreprise de compter parmi les leaders de son marché : elle produit en effet plus de la moitié du fil à tricoter vendu sur le marché français. L'entreprise est implantée sur 40 000 m² de locaux couverts. La visite guidée présente les différents ateliers, de l'arrivée de la matière au conditionnement en pelotes, à la chaîne de préparation des colis. Possibilité d'achat au magasin d'usine à l'issue de la visite guidée.



Durée de la visite : 1h45

Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.

Mise à disposition d'un guide pour 25 pers.
(au-delà, deux guides)

Particularités de la visite : le matin, en semaine, mise à disposition pour chaque visiteur d'un casque audiophone. Magasin d'usine.

Tarifs : de 15 à 30 pers. : 5,00 €/pers.
+ de 30 pers. : 4,00 €/pers.



Essilor International

les Battants

Le groupe Essilor (leader mondial de la correction ophtalmique) vous accueille au sein de son usine historique spécialisée dans la fabrication des verres progressifs minéraux mais aussi dans la réalisation de verres de prescription hors norme. Après une présentation générale du groupe et du site, vous visiterez l'atelier de fabrication du célèbre Varilux, puis vous irez à la rencontre des surfaceurs capables de réaliser des verres adaptés à la vue de chaque porteur.

Durée de la visite : 2h

Capacité du groupe : mise à disposition d'un guide pour 15 pers. (au-delà groupe scindé, maximum 30 pers.).

Particularités de la visite : en semaine, pièce d'identité demandée.

Tarif unique : 7,00 €/pers.

Lieu : à Ligny-en-Barrois, à 15 km de Bar-le-Duc.



Andra

Centre de Meuse-Haute-Marne

LABORATOIRE, ESPACE TECHNOLOGIQUE ET ÉCOTHÈQUE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a pour mission de concevoir et implanter un centre industriel de stockage géologique (Cigéo) pour des déchets radioactifs, dans une roche argileuse située à 500 m de profondeur. Avec un guide, le public découvre à l'Espace technologique les prototypes de machines et conteneurs qui illustrent le principe de stockage. Puis, sur le site du Laboratoire souterrain, il parcourt une reconstitution de galerie et observe les expériences scientifiques réalisées sur la roche. Enfin, à l'écothèque, il visite une exposition sur l'environnement local.

Durée de la visite : de 2h à 2h30

Capacité du groupe : 48 pers.

Particularité de la visite : pièce d'identité demandée.

Type de visite : à pied et transfert entre les trois sites (500 m) avec les véhicules des visiteurs

Visite gratuite

Lieu : à Bure et à Saudron, à 40 km de Bar-le-Duc

DE LIGNY-EN-BARROIS à Gondrecourt-le-Château



Ligny-en-Barrois
& ses fortifications

Pénétrez au cœur de la cité des Comtes de Luxembourg. Si le château a aujourd'hui disparu, le Chemin des Canons et la Tour Valéran sont visibles et accessibles, permettant de comprendre l'importance des fortifications médiévales restaurées et valorisées. Le cheminement vous permettra également de découvrir les nombreux exemples d'hôtels particuliers à trois niveaux, construits en belle pierre de Savonnières, aux dimensions imposantes et aux façades ouvragées. À noter enfin le caractère industriel de la ville : Ligny-en-Barrois constitue le berceau historique d'Essilor, tandis que l'entreprise Daimler Buses-EvoBus France est connue pour la fabrique d'autobus de marque Mercedes.

Durée de la visite : 2h
Capacité max. du groupe : 40 pers.
Tarifs : de 15 à 30 pers. : 4,50 €/pers.
+ de 30 pers. : 3,50 €/pers.
Lieu : à Ligny-en-Barrois,
à 15 km de Bar-le-Duc.



La Tour
Valéran

Vestige des fortifications de l'enceinte qui abritait le château des Comtes Linéens, la Tour Valéran, haute de ses 22 mètres, demeure le plus important témoin architectural de la période médiévale. Commencé au XII^e siècle et achevé au XV^e siècle, cet ensemble défensif caractérisé par ses archères, ses meurtrières et mâchicoulis, servira de prison cantonale du XVIII^e au XIX^e siècle. Le point de vue est imprenable sur l'Ornain, l'entreprise Essilor, le centre-ville ou encore la Vallée de l'Ornain. La visite se complète par le Chemin des Canons, situé à proximité. Ce dispositif, élevé à partir du XI^e siècle, se constituait de deux entités séparées, l'une autour du château, et l'autre autour de la ville. Elles étaient chacune entourées par un rempart et séparées par des douves.

Durée de la visite : 1h
Capacité max. du groupe : 40 pers.
Tarifs : de 15 à 30 pers. : 4,50 €/pers.
+ de 30 pers. : 3,50 €/pers.
Lieu : à Ligny-en-Barrois,
à 15 km de Bar-le-Duc.

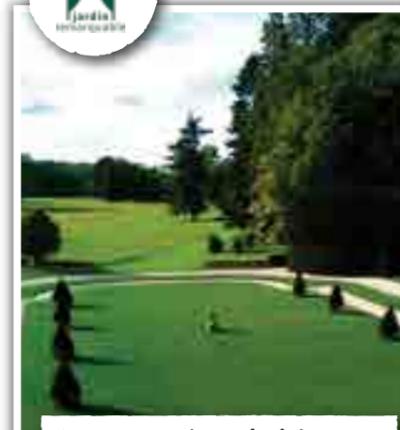


Gondrecourt-le-Château
& son musée

Au départ de la Carpière, la visite guidée promet une agréable balade de la Ville basse à la Ville haute en passant par les rives de l'Ornain. À quelques pas, l'église de la Nativité-de-la-Vierge, construite à partir du XI^e siècle et remaniée au fil du temps, vous dévoile des trésors classés Monument Historique. Les fortifications de la Ville haute ont subi le démantèlement ordonné par Richelieu, mais la tour ronde (XV^e siècle) a été épargnée. Celle-ci abrite les collections du Musée Lorrain du Cheval. Le guide vous présentera de nombreux objets consacrés à cet animal à travers différentes époques et destinés à divers usages.

Durée de la visite : 1h
Capacité max. du groupe : de 10 à 40 pers.
Tarif : 2,00 €/pers.
Lieu : à Gondrecourt-le-Château,
à 45 km de Bar-le-Duc.

Parcs et promenades D'EXCEPTION



Parc et château
de la Varenne

Edifié dans le plus pur style Renaissance, le château de La Varenne est sans doute le plus élégant de la Vallée de la Saulx. Si la demeure est privée, le vestibule classé et son plafond à caissons en pierre Renaissance est ouvert à la visite. Le parc paysager mérite tout votre intérêt. En effet, sa conception répond aux principes en vigueur au XIX^e siècle : une prairie ponctuée de bosquets, ceinturée de boisements plus ou moins dense gravissant les coteaux de part et d'autre. Dans cette composition, depuis la terrasse à la française, s'étend un vaste tableau. La promenade, le long des allées, permet d'apprécier le château qui joue à cache-cache avec la végétation et des arbres remarquables. Elle offre aussi de beaux points de vue sur la Saulx et le pont d'Haironville (XVII^e siècle).

Durée de la visite : de 1h à 1h30
(visite des parties classées à l'intérieur de l'édifice et accès au parc)
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarif : 6,00 €/pers. (base 15).
Lieu : à Haironville, à 12 km de Bar-le-Duc.



Parc du château
de la Grange
aux Champs

D'origine monastique, il s'agit d'un parc pittoresque de 22 hectares avec une prédilection pour la mise en valeur des eaux. Initialement à la française, il fut redessiné à la fin du XIX^e en parc anglais romantique par les paysagistes et pépiniéristes Philippe et Arbeauumont. Labellisé Jardin Remarquable, il offre un cadre exceptionnel où se succèdent de nombreux viviers, un étang et un cours d'eau, la Leurande. On peut y admirer deux statues du XVIII^e siècle représentant Neptune et Amphitrite, une grotte en rocaille, un charmant lavoir argonnais, un petit pont menant à une double serre, un rucher, un joli pavillon de pierre bordé de tilleuls centenaires ou encore une petite pêcherie en torchis. Des essences rares d'Europe, d'Amérique ou d'Asie s'y succèdent : érable du japon, érable negundo, sycomore bronze, hêtre pourpre, ...

Durée de la visite : de 1h à 1h30
(visite des parties classées à l'intérieur de l'édifice et accès au parc).
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarif unique : 4,50 €/pers.
Lieu : à Nettancourt, à 20 km de Bar-le-Duc.



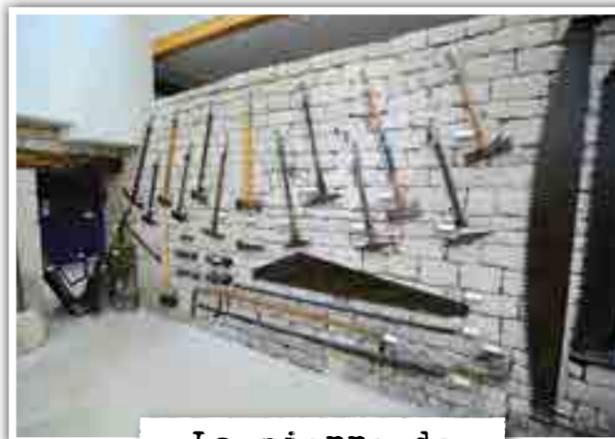
Beaulieu
-en-Argonne

Beaulieu-en-Argonne est un village situé à l'extrême sud du massif argonnais, sur une butte-témoin constituée de gaize. Les maisons sont à pan de bois avec un remplissage de chêne fendu et de torchis. Les vestiges d'une abbaye bénédictine (pressoir monumental du XIII^e siècle, mur de soutènement), dont Saint-Rouin fut le fondateur, subsistent. Depuis les années cinquante, une attention particulière est donnée au fleurissement du village. Labellisé 4 fleurs par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, ce fleurissement évolue au fil du temps. Beaulieu-en-Argonne fait depuis quelques années de nombreux essais de plantations et enrichit ses collections de vivaces pour offrir aux yeux des habitants et des visiteurs des fleurs à regarder toute l'année.

Durée de la visite : 2h.
Particularité de la visite : d'avril à octobre.
Capacité du groupe : de 15 à 50 pers.
Tarifs : de 15 à 30 pers. 5,50 €/pers., de 31 à 50 pers. 4,50 €/pers.
Lieu : à Beaulieu-en-Argonne, à 35 km de Bar-le-Duc.

FER & PIERRE

de la matière à la réalisation



La pierre de
Savonnières

Dans la Vallée de la Saulx, des hommes de talents ont su conquérir la belle pierre de Savonnières et lui dédier deux espaces aux vocations complémentaires :

Carrière de Rival : située à 800 m de la sortie du village de Brauvilliers, la carrière est accessible de plain pied. Des bénévoles passionnés vous expliquent la formation de la pierre, le travail dans les carrières depuis l'époque Gallo-romaine jusqu'à nos jours, l'éclairage depuis les débuts de l'exploitation et enfin la culture du champignon de Paris en carrières souterraines.

Maison de la Pierre : implanté au centre de la commune de Brauvilliers, cet espace muséographique, installé dans une ancienne grange entièrement réhabilitée, retrace la fabuleuse épopée de la pierre de Savonnières à travers l'exposition de nombreux outils que les carriers utilisaient pour l'extraction de la pierre : piqueuses, aiguilles, lances, pics, coins, etc. Des objets, des photographies, des vidéos et des expositions viennent compléter la découverte sur cette activité traditionnelle de la vallée de la Saulx.

Visite guidée de la carrière : 2h.

Visite libre à la Maison de la Pierre : 0h45.

Capacité du groupe : de 12 à 80 personnes.

Tarifs visite guidée : de 12 à 19 pers. : 8,50 €/pers.,

de 20 à 80 pers. : 6,00 €/pers.

Lieu : à Brauvilliers, à 25 km de Bar-le-Duc

Prévoir de bonnes chaussures et vêtements chauds.



ECUREY, Pôles d'Avenir
Patrimoine
industriel d'exception

L'ancienne fonderie d'art et d'ornement d'Ecurey, à 4km de Montiers-sur-Saulx, a ré-ouvert ses portes en 2015 après une complète réhabilitation. Les bâtiments du XVIII^e siècle, témoins de l'ancienne abbaye cistercienne, et les anciens bâtiments industriels de la fonderie du XIX^e siècle abritent à présent le centre « Ecurey Pôles d'Avenir », lieu d'expérimentation et de formation autour du développement durable. Au cours d'un circuit, vous découvrirez l'ensemble des bâtiments, le magasin de modèles en fonte, ainsi que l'espace muséographique permanent et l'exposition du moment. D'autres activités sont disponibles sur demande comme une démonstration de coulée d'aluminium, une dégustation de produits à base d'orties ou encore une balade en voiture hippomobile. Le bar, où il est possible de trouver des produits locaux, est accessible aux horaires d'ouverture.

Capacité du groupe : à partir de 8 personnes.

Tarifs visite guidée : de 8 à 20 personnes : 6,00 €/ pers.

+ de 20 personnes : 5,50 €/ pers.

Tarifs accès musée : de 8 à 20 personnes 4,00 €/ pers.

+ de 20 personnes : 3,00 €/ pers. (supplément audio-guide : 1,00 €/ pers.)

Coulée sur demande : forfait de 55,00 €

Dégustation : forfait de 5,50 €/ pers.

Durée de la visite : 2h.

Lieu : à Montiers-sur-Saulx, hameau d'Ecurey,

à 32 km de Bar-le-Duc.

De 10h00 à 12h00
Écurey, Pôles d'Avenir
Visite guidée

L'ancienne fonderie d'art et d'ornement d'Ecurey, à 4km de Montiers-sur-Saulx, a ré-ouvert ses portes en 2015 après une complète réhabilitation. Les bâtiments du XVIII^e siècle, témoins de l'ancienne abbaye cistercienne, et les anciens bâtiments industriels de la fonderie du XIX^e siècle abritent à présent le centre « Ecurey Pôles d'Avenir », lieu d'expérimentation et de formation autour du développement durable. Au cours d'un circuit, vous découvrirez l'ensemble des bâtiments, le magasin de modèles en fonte, ainsi que l'espace muséographique permanent et l'exposition du moment. D'autres activités sont disponibles sur demande comme une démonstration de coulée d'aluminium, une dégustation de produits à base d'orties ou encore une balade en voiture hippomobile. Le bar, où il est possible de trouver des produits locaux, est accessible aux horaires d'ouverture.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner boissons non comprises
dans l'une des bonnes tables
de la région.

SUGGESTION : pâté lorrain et salade,
blanquette de veau et riz pilaf, fromage
et ile flottante

De 14h30 à 16h00
METALLURGIC PARK
Visite guidée

Metallurgic Park dévoile les secrets de la métallurgie en Haute-Marne, du rayonnement de la fonte d'art à une activité industrielle stratégique. Le site de Dommartin-le-Franc de Metallurgic Park offre la découverte inédite d'un ancien site industriel parfaitement conservé et animé par une scénographie contemporaine. Du fonctionnement d'un haut-fourneau aux fonderies actuelles en passant par la glorieuse production de fontes artistiques, l'univers flamboyant des hommes du fer se révèle.

en option

De 16h30 à 17h30
**FORTE D'ART
à SAINT-DIZIER**
Visite guidée

Partez à la découverte des sculptures les plus représentatives du savoir-faire local : Fontaine Wallace, fontes ornementales de style Art Nouveau d'Hector Guimard ou encore des statues du XIX^e siècle d'artistes de renom tels que Mathurin Moreau.

En supplément : 4,50 €/pers.

Tarifs : à partir de 43,00 €/pers.
(base 15 à 30 pers. payantes),
à partir de 39,50 €/pers.
(base 31 à 50 pers. payantes)



Randonnées pédestres dans le PAYS BARROIS



Couvonges-

Mognéville-Vassincourt



Beaulieu-en-Argonne

et sa forêt



Ecurey & la Vallée

de la Saulx

Ces villages, appartenant aux vallées de la Saulx et de l'Ornain, présentent des paysages différents. Trois villages, trois étapes : visite guidée de l'église romane Saint-Brice à Couvonges, puis de l'église Saint-Rémi à Mognéville et son retable unique en Lorraine, suivie d'un très bon déjeuner au sein du restaurant d'application "Chez nous" à l'IME de Vassincourt. Les légumes et les fruits arrivent tout droit des jardins : produits ultra-frais s'il en est ! Vous y serez les bienvenus ensuite. Un membre de l'ADAPEI expliquera la production horticole et maraîchère effectuée tout au long de l'année par les personnes en situation de handicap, mais aussi de fleurs annuelles (plantes à massifs, géraniums, chrysanthèmes...). La boucle, sur le retour, emprunte un autre itinéraire de randonnée.

Randonnée pédestre commentée
(boucle de 12 kms)

Déjeuner au restaurant d'application Chez Nous à Vassincourt

(suggestion : potiron en entrée, poulet basquaise re-visité, dessert à base de mirabelles - boissons non comprises).

Tarifs : Groupe composé de 5 à 20 pers. : à partir de 21,00 €/pers.

Perché sur sa colline, Beaulieu-en-Argonne vous invite à la flânerie et à la détente. Ce village typiquement lorrain, avec sa rue principale, se distingue pour son magnifique fleurissement, son pressoir imposant, et pour sa vue splendide sur la vallée offrant un paysage naturel époustouflant. Le circuit se poursuit dans la forêt argonnaise, pays de l'arbre roi qui constitue une véritable forteresse naturelle propice à une faune et flore préservées. À ne pas manquer au cœur de ce théâtre de verdure : le site de Saint-Rouin.

Randonnée pédestre libre
(boucles de 4,8 ou 16 kms)

Déjeuner au restaurant L'Austrasius
(suggestion : assiette du terroir, cuisse de canard confite & légumes de saison, tarte aux mirabelles - boissons non comprises).

Tarifs : Groupe composé de 10 à 50 pers. : à partir de 28,50 €/pers.

Au départ de Montiers-sur-Saulx, le circuit longe en partie « l'Orge », traverse la forêt domaniale de Montiers (2 000 hectares) et vous mènera jusqu'au site Ecurey Pôles d'Avenir. Cette ancienne fonderie d'art et d'ornement, réhabilitée en un lieu d'expérimentation, propose un espace muséographique, une programmation culturelle de qualité et des activités agricoles (ortie, maraîchage). Entre village et campagne, forêts et champs, ce circuit vous propose une diversité de paysages caractéristiques de la vallée de la Saulx tout en profitant de la découverte d'un patrimoine industriel d'exception.

Randonnée pédestre libre
(boucle de 12 ou 18 kms)

Déjeuner au restaurant « Le Lion d'Or » à Montiers-sur-Saulx
(suggestion : salade et son croustillant de Brie de Meaux, bœuf bourguignon et purée, chou pâtissier - boissons non comprises).

Tarifs : Groupe composé de 10 à 50 pers. : à partir de 16,00 €/pers.



Remise de documentation pratique et fiches de randonnée. Accompagnement possible avec un guide affilié à la F.F.R.P. (gratuit).

À fond LA FORME !

De 9h00 à 11h30
Randonnée
sur le circuit du Banc
de Guédonval :

La boucle commentée de 3,5 kms vous mène sur le parcours dit du banc du Guédonval. L'itinéraire suit les anciens jardins ouvriers qui offrent de belles perspectives sur la ville comme celle surplombant l'ancien château ducal et la Belle Porte. À voir : le monument de l'archiprêtre Monfler et le château d'eau semi-enterré datant de 1886.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner boissons non comprises dans l'une des bonnes tables de la ville.

SUGGESTION : quiche lorraine, rôti de porc frites et haricots verts, fromage, tarte à la mirabelle

De 14h00 à 16h00
Vélo rail sur le chemin
de fer historique de la
Voie Sacrée :

Venez découvrir la forêt de Massonges en pédalant sur de drôles de machines ! Le vélo rail vous promet une promenade insolite dans un environnement 100% nature. Alliant loisirs actif et découverte historique, vous suivrez le chemin de fer de la Voie Sacrée qui constituait durant la Première Guerre Mondiale l'une des voies de communication et de ravitaillement pour soutenir le front de Verdun. L'association du Chemin de Fer Historique de la Voie Sacrée ne manquera pas à cette occasion de vous faire découvrir l'un des derniers témoins de cette époque : la fameuse Suzanne, locomotive classée Monument Historique.

Tarifs : à partir de 30,00 €/pers.
(de 15 à 30 pers.),
à partir de 28,50 €/pers.
(de 31 à 48 pers.).



À ne pas manquer !

ÉVÈNEMENT SPORTS & NATURE
[25 & 26 AVRIL 2020]
à Bar-le-Duc

ÉVÈNEMENT SPORTS & NATURE

Randonnées pédestre, VTT et équestre
Salon des Sports de Nature

BAR-LE-DUC

en toute indiscretion



De 9h00 à 11h30
Quartier Renaissance
Visite guidée

À proximité du château ducal, se développe le quartier résidentiel Renaissance. Constitué de demeures remarquables, celui-ci est un rare témoignage architectural de cette période en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir les façades alignées, parfois richement décorées, des hôtels particuliers classés, place Saint-Pierre et Rue des Ducs de Bar. Il présentera également le pressoir seigneurial, le belvédère des Grangettes et les anciennes halles. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne et ses trésors : Le Calvaire et le Monument au cœur, œuvres attribuées au sculpteur Ligier Richier.

2 possibilités

De 11h15 à 12h15
Confiture de groseilles épépinées
Animation

L'entreprise Dutriez qui produit et commercialise la confiture de groseilles "À la lorraine", vous reçoit dans un cadre convivial et vous fait découvrir cette confiture unique en son genre. Après la présentation par le biais d'un film de 10 min., vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez en saison à une démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

ou
Musée Barrois
Visite guidée

Fondé dans un esprit encyclopédique, le Musée barrois présente des collections variées, reflet de l'histoire du goût et du patrimoine local : armes, peintures (notamment du XIV^e siècle), sculptures (œuvres créées dans l'entourage de Ligier Richier) et évocation d'un cabinet de curiosités.

De 12h30 à 14h45

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses de la ville.

SUGGESTION : quiche lorraine, fricassée de poulet, muffins à la mirabelle, 1 verre de vin ou 1 jus de fruits, ou 1 bière ou 1 eau minérale, 1 café, (boissons comprises).

De 14h30 à 16h00
Bergère de France
Visite guidée

Créée en 1946, l'entreprise a développé son activité en se dotant notamment d'une des plus grandes et des plus compétitives filatures d'Europe. Celle-ci a la maîtrise de toute la chaîne de fabrication du fil jusqu'à sa distribution. La visite guidée présente les ateliers de la filature, de l'arrivée de la matière au conditionnement en pelote, et la chaîne de préparation des colis. Achats possibles au magasin d'usine.

Tarifs : à partir de 47,50 € /pers. (base 15 à 30 pers. payantes), à partir de 44,50 € /pers. (base 31 à 50 pers. payantes).



LA RENAISSANCE

En Meuse !

EXCLUSIVITÉS
2020

1^{ÈRE} FORMULE

"NOUVEAUTÉ !

à partir de septembre 2020

GILLES DE TRÈVES
Homme de confiance des Ducs de Lorraine et de Bar

De 9h30 à 11h30
Collège Gilles
De Trèves à Bar-le-Duc
Visite guidée

Construit par le doyen de la collégiale Saint-Maxe, l'architecture du bâtiment est typique du style lorrain du XVI^e siècle influencé par l'art et les techniques de la Renaissance. Le bâtiment et le jardin, classés Monuments Historiques, ont connu une importante rénovation. À voir aussi le portrait restauré du chanoine.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses du secteur (boissons non comprises).

De 14h30 à 16h30
Parc du château Gilles
De Trèves,
à Ville-sur-Saulx
Visite guidée

Vers 1555, Gilles de Trèves établit à Ville-sur-Saulx sa demeure champêtre. Selon la légende, son ami Ligier Richier en aurait été l'architecte. Un temps classé « jardin remarquable » puis abandonné, le parc de 3 hectares renaît : le promeneur guidé découvrira des métaséquoias rares, le fameux tulipier de Virginie, des hêtres pourpres et des ifs aux dimensions impressionnantes. À la floraison des magnolias succède celle des pivoines anciennes : spectacle incroyable visuel et olfactif !

Tarifs : à partir de 46,00 €/pers. (base 15 à 50 pers. payantes).

2^{ÈME} FORMULE

LA ROUTE
LIGIER RICHIER

de Saint-Mihiel
à Bar-le-Duc

De 9h00 à 11h30
Au cœur de Saint-Mihiel
Visite guidée

La ville nous révèle un artiste majeur de la Renaissance et deux des plus belles sculptures de la Renaissance Lorraine, La Pâmoison de la Vierge et le Sépulcre : des œuvres inestimables. À voir la statue de Sainte-Elisabeth récemment découverte et restaurée.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes adresses du secteur (boissons non comprises).

De 15h00 à 17h30
Quartier Renaissance
de Bar-le-Duc
Visite guidée

La ville présente deux œuvres tout aussi réputées que sont le Calvaire et le Monument au cœur, chef d'œuvre de l'histoire de l'art français, mais aussi des productions de son atelier.

Tarifs : à partir de 50,00 €/pers. (base 15 à 30 pers. payantes).

L'ARGONNE

100% nature

EXCLUSIVITÉS
2020

De 10h00 à 12h00

BEAULIEU-EN-ARGONNE, patrimoine et fleurissement

Visite guidée

Entrée par l'Argonne meusienne avec Beaulieu-en-Argonne, village situé à l'extrême sud du massif argonnais, sur une butte-témoin constituée de gaize. Les maisons sont à ossature bois (ou pan de bois) avec un remplissage de chêne fendu et de torchis. Il reste à Beaulieu-en-Argonne les vestiges d'une abbaye bénédictine (pressoir monumental du XIII^e siècle, mur de soutènement), dont Saint-Rouin fut le fondateur. Depuis les années cinquante, une attention particulière est donnée au fleurissement du village. Labellisé 4 fleurs par le Comité National des Villes et Villages Fleuris, ce fleurissement évolue au fil du temps. Beaulieu-en-Argonne fait depuis quelques années de nombreux essais de plantations et enrichit ses collections de vivaces pour offrir aux yeux des habitants et des visiteurs des fleurs à regarder toute l'année.



De 12h00 à 14h00



Déjeuner dans l'une des bonnes tables du secteur : terrine maison avec sa garniture de confit d'échalotes, confiture aux figues et toast, suprême de volaille, sauce, champignons à la crème, pommes de terre sautées, tarte aux mirabelles fait maison et glace vanille (boissons non comprises).

De 15h00 à 17h00

SAINTE-MÉNÉHOULD, Petite Cité de Caractère

Visite guidée

L'Argonne marnaise s'offre à vous avec la visite guidée pédestre de la ville de Sainte-Ménéhould. Au pied de la forêt d'Argonne. Classée « Petite Cité de Caractère », la ville natale de Dom Pérignon, l'inventeur du champagne, se trouve à la lisière de la forêt d'Argonne. Le guide vous fera admirer son hôtel de ville datant du XVIII^e siècle et ses maisons anciennes. Vous empruntez les chemins boisés pour atteindre la Butte du Château avec son église gothique du XIII^e siècle où s'ouvrira à vous un superbe panorama de la ville.

À ne pas manquer !

PIED DE COCHON à la Sainte-Ménéhould

Possibilité de se procurer le savoureux « Pied de Cochon à la Sainte-Ménéhould », la spécialité de la ville, chez l'un des producteurs. La fabrication est un secret jalousement gardé et permet de manger les os. La légende attribue la découverte de la recette des pieds de cochon à l'étourderie d'un jeune marmiton qui aurait oublié sur le fourneau une marmite de pieds une nuit. Pieds de Cochon frais en vente chez les restaurateurs de Sainte-Ménéhould membres de la Confrérie du pied de cochon.

Tarifs : de 15 à 30 pers. payantes : à partir de 51,00 €/pers., de 31 à 55 pers. payantes : à partir de 48,50 €/pers)

Au cœur de nos ENTREPRISES

De 09h00 à 11h00

BERGÈRE de FRANCE

Visite guidée

Leader français de la laine, Bergère de France offre à ses client(e)s le plus grand savoir-faire lainier de France depuis 1946 et peut revendiquer un périmètre d'action allant de la fabrication jusqu'à la distribution et le conseil après-vente. Elle propose une gamme large de produits de qualité répondant à toutes les envies de création avec et autour de la laine et du fil à tricoter. La visite guidée présente les différents ateliers, de l'arrivée de la matière au conditionnement en pelotes, à la chaîne de préparation des colis. Possibilité d'achat au magasin d'usine à l'issue de la visite guidée.

De 12h00 à 13h30



Déjeuner dans l'une des bonnes tables de Ligny-en-Barrois.
SUGGESTION : assiette lorraine, filet mignon à la mirabelle, coupe lorraine, (boissons non comprises).

De 13h45 à 16h00

ESSILOR International les Battants

Visite guidée

Le groupe Essilor (leader mondial de la correction ophtalmique) vous accueille au sein de son usine historique spécialisée dans la fabrication des verres progressifs minéraux mais aussi dans la réalisation de verres de prescription hors norme. Après une présentation générale du groupe et du site, vous visiterez l'atelier de fabrication du célèbre Varilux, puis vous irez à la

rencontre des surfaceurs capables de réaliser des verres adaptés à la vue de chaque porteur. Les guides de l'Office de tourisme présentent ce fleuron de l'industrie en Meuse.

De 16h30 à 17h30

LES FOUS DE TERROIR et de Perlé

Animation

Boutique des artisans Lorrains et fabrique de Perlé : le 30 avril 1988, dans un petit village de la Meuse, Philippe (postier de profession) concocta dans sa grange une boisson pétillante à base de groseille ... le Perlé était né ! Aujourd'hui et après quelques aménagements de l'atelier, on élabore traditionnellement ce breuvage alcoolisé (12° degrés de plaisir) à base de Mirabelle, Groseille, Griotte ou Framboise, d'eau et de sucre pour faciliter la création des fines bulles. Visite de l'atelier et dégustation avec modération (évidemment !) des dernières créations. Dans la boutique, vous allez découvrir plus de 100 artisans lorrains issus de la richesse de nos terroirs pour leurs savoir-faire uniques et la qualité authentique de leurs produits.

Tarifs : à partir de 43,50 €/pers. (base 10 à 15 pers. payantes), à partir de 40,00 €/pers. (base 16 à 30 pers. payantes).



DE BAR-LE-DUC la Ducale À COMMERCY la Royale



De 10h00 à 10h30 Quartier Renaissance Visite guidée

À Bar-le-duc, à proximité du château ducal, se développe le quartier résidentiel Renaissance. Constitué de demeures remarquables, celui-ci est un rare témoignage architectural de cette période en France. Un guide-conférencier vous fera découvrir les façades alignées, parfois richement décorées, des hôtels particuliers classés, place Saint-Pierre et Rue des Ducs de Bar. Cette visite vous mènera jusqu'à l'église Saint-Etienne et ses trésors : Le Calvaire et le Transi, oeuvres attribuées au sculpteur Ligier Richier.

De 10h45 à 11h45 Confiture de groseilles épépinées de Bar-le-Duc Animation

L'entreprise Dutriez, qui produit et commercialise la confiture de groseilles "À la Lorraine", vous fera découvrir cette confiture unique en son genre. Après la projection d'un film de 10 minutes, vous dégusterez, à la petite cuillère, cette confiture sucrée aux couleurs d'un rubis et assisterez à une démonstration d'épépinage. Espace boutique avec nombreux produits du terroir.

De 12h00 à 14h00

Déjeuner dans l'une des bonnes tables du secteur :

SUGGESTION : quiche lorraine, potée lorraine, tarte aux mirabelles, café + 1 boisson de table.

De 15h00 à 16h00 Autour du château royal de Commercy Visite guidée

Visite guidée autour du château de Stanislas, résidence d'été du roi de Pologne reconstruit par Germain Boffrand et Emmanuel Héré. Le château précédé de son Fer à Cheval s'ouvrant sur une avenue qui conduit en droite ligne au massif forestier est un des ensembles urbains les plus spectaculaires de l'Est de la France.

De 16h15 à 17h15 Madeleine de Commercy Animation

Accueil chez le madeleiner Zins "la Boite à madeleines", pâtisseries de père en fils depuis trois générations qui perpétuent le savoir-faire de la fabrication artisanale. Depuis 1951, cette spécialité est composée de produits frais et à partir des principes de fabrication propres à la famille Zins. Découverte d'une production traditionnelle des madeleines, suivie d'une dégustation (boisson chaude et madeleines).

Tarifs : à partir de 54,50 €/pers. (base 15 à 30 pers. payantes), à partir de 51,50 €/pers. (base 31 à 50 pers. payantes)

Offre pour GRIGNOTER & SE RESTAURER

Nos menus

Bar-le-Duc
Cafétéria Frenchy's Diner
Burger classic ou filet de poulet (Menu Frenchy's),
Café gourmand
10,90 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Assortiment de crudités
Rôti de porc et légumes
Tarte aux fruits
12,80 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Salade et son croustillant au Brie de Meaux
Boeuf bourguignon et purée
Choux pâtisseries
12,80 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant La Boucherie
Crudités
Jambon
Gourmandise du moment
12,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Crudités
Poulet frites maison
Brie sur salade
Glace
1 café
13,50 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Crudités charcuterie
Canard confit et ses accompagnements
Fondant au chocolat
14,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Cafétéria Frenchy's Diner
Burger Le Meusien au Brie de Meaux
Dongé AOP (Menu The Best Diner)
et frites fraîches
Salade coleslaw
Café gourmand
1 boisson
14,90 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Pâté lorrain et salade
Blanquette de veau et riz pilaf
Fromage et ile flottante
15,00 €/pers.

Vassincourt
Restaurant d'application
Chez nous
Crudités revisitées avec un cheese-cake concombre,
aneth et fromage frais
Une mousse de carotte
curry et mascarpone avec une émulsion de mâche
Un Parmentier de joue de bœuf, brunoise légumes
La salade et son fromage
Un lemon curd, panna cota vanille et son sablé aux biscuits rose de Reims.
15,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant La Boucherie
Demi Saint-Marcellin
Moelleux poulet
15,20 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Quiche lorraine
Rôti de porc, frites et haricots verts
Brie sur salade
Tarte à la mirabelle
1 café
16,00 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Salade César
Suprême de volaille
Tarte aux fruits
16,00 €/pers.

Bar-Le-Duc
Restaurant Le Comptoir de Maître Kanter
Terrine forestière
Sauté de canard
Tarte aux fruits de saison
17,90 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Assiette lorraine
Filet mignon à la mirabelle
Coupe lorraine
18,50 €/pers.

Bar-Le-Duc
Restaurant Le Comptoir de Maître Kanter
Quiche lorraine
Fricassée de poulet
Muffins à la mirabelle
19,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant La Boucherie
Salade caesar
Surprise du Boucher
Douceur lactée
19,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Pâté lorrain
Contrefilet et gratin dauphinois
Brie sur salade
Forêt Noire ou framboisier, 1 café
20,00 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Tourte ou pâté lorrain
Filet de porc aux mirabelles
Fondant au chocolat
20,00 €/pers.

Montiers-sur-Saulx
Restaurant le Lion d'Or
Croustade de cabillaud dieppoise
Filet mignon de porc et ses 2 garnitures
Fromage et pain perdu à l'alsacienne
20,00 €/pers.

Bar-Le-Duc
Restaurant Le Comptoir de Maître Kanter
Salade de gésiers,
Faux filet au four
Farandole de dessert
22,90 €/pers.

Bar-Le-Duc
Restaurant Le Comptoir de Maître Kanter
Foie gras confiture d'oignons
Mignon de veau aux giroles
Profiteroles
22,90 €/pers.

Bar-le-Duc
Hôtel-Restaurant Bertrand
Asperges sauce mayonnaise
Gigot d'agneau, flageolets, haricots verts et frites
Brie sur salade
Vacherin, 1 café
24,00 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Chiffonade de jambon de marcassin en saison
Magret de canard au miel
Tiramisu maison
24,00 €/pers.

Ligny-en-Barrois
Restaurant aux Délices des mets
Terre et mer
Magret de canard ou poisson du moment
Café gourmand lorrain
26,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant Le Monaco
Croustillant de saumon fumé et endive confite
Parmentier de canard
Crème brûlée
27,40 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant La Boucherie
Foie gras ou tartare saumon
Parmentier de canard ou pavé de rumsteck
Crème brûlée ou ananas rôti
1 boisson de table
27,90 €/pers.

Bure-Saudron
Hôtel-Restaurant Le Bindeuil
Salade landaise
Filet de veau champignons
Giboulée de cerises
28,00 €/pers.

Bar-le-Duc
Restaurant la Meuse Gourmande
1 Kir
Le pressé de fromage frais et légumes confits, tapenade verte et salade au balsamique
Le veau mijoté aux artichauts et galettes de polenta
Le biscuit aux madeleines et pommes confites au miel
1 vin
1 café
29,00 €/pers.

Varney
Auberge du Val d'Ormain
Cocktail de bienvenue et sa mise en bouche
Paëlla royale
Assiette gourmande ou soufflé à la mirabelle ou gâteau d'anniversaire
1 bouteille de vin rouge (Sangre de toro) pour 4 personnes
1 café
30,00 €/pers.

Pause gourmande

Les Terrines du Barrois à Rumont
2,00 €/pers. soit
1 tartine de confiture ou de terrine + 1 jus de fruits de Meuse

Le 4H des artistes à Beaulieu-en-Argonne
4,00 €/pers.
soit 1 part de gâteau fait maison + 1 café, 1 thé ou 1 chocolat

Entreprise Dutriez à Bar-le-Duc :
7,00 €/pers. soit 1 madeleine Royale avec confiture de mirabelle + 1 verre de Perlé Groseille



L'article R211-14, stipulé dans le Code du tourisme, impose que les dispositions des articles R. 211-5 à R. 211-13 soient obligatoirement reproduites sur les brochures et les contrats de prestations proposés par les personnes mentionnées à l'article L. 211-1.

Article R211-5

Sous réserve des exclusions prévues aux a et b du deuxième alinéa de l'article L. 211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-6

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-10 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agents de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 14° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-7

L'information préalable, faite au consommateur, engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation

en vertu des dispositions de l'article R. 211-10 ;

- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-6 ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-11, R. 211-12 et R. 211-13 ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

Article R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12

Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation

était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages

Article R211-14

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

Article R211-15

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-16

Dans le cas prévu à l'article L. 211-15, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation

était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-17

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages

Article R211-18

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-19

Modifié par Décret n°2007-669 du 2 mai 2007 - art. 2
Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R. 211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article 1 : Dispositions légales

Association de loi 1901, l'Office de Tourisme Meuse Grand Sud est autorisé par la Commission d'Immatriculation d'Atout France (N° 055 - 05 - 0001), dans le cadre des articles L211-21, à assurer la réservation et la vente de tous types de prestations de loisirs et d'accueil d'intérêt général dans sa zone géographique d'intervention. Il facilite la démarche du public en lui offrant un choix de prestations. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas d'utilisation de ses contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

Article 2 : Information dans la brochure

La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales de vente ci-dessus et elle engage l'Office de Tourisme Meuse Grand Sud. Toutefois, des modifications peuvent naturellement intervenir dans le nombre et la nature des prestations proposées. Les prestations proposées dans ce document sont destinées à des adultes, âgés de plus de 18 ans.

Article 3 : Information dans le contrat

Préalablement à la signature d'un contrat, le Service Réceptif de l'Office de Tourisme transmet, par écrit, une proposition de programme où figureront les éléments suivants : jour et horaires des prestations, les prestations (visites guidées, animations, restauration, hébergement, transport, ...), le coût du service assuré par l'office de tourisme, le tarif à la personne basé sur le nombre de participants, la somme globale à régler pour le groupe, conditions de paiement, conditions générales et particulières de vente, assurance. Ces éléments sont rappelés sur le contrat.

Article 4 : Les tarifs TTC

Les prix s'entendent service compris et nets de commission et ne comprennent pas les transferts en autocar entre les sites (sauf si le client a commandé cette prestation à l'Office de Tourisme), ni les dépenses personnelles et les extras. Toute prestation non prévue dans le contrat (repas, hébergement, boisson, supplément à la carte, visite, achat de produits locaux, ...) doit être réglée immédiatement sur place. Sur le contrat, un prix à la personne est indiqué et le prix global pour le groupe. Le prix des visites guidées s'entendent par groupe composé de 15 à 30 personnes payantes, pour un groupe de 31 à 50 personnes payantes, pour 51 personnes et plus.

Article 5 : Le guide

Le guide, mis à disposition du groupe, est pris en charge par celui-ci à l'Office de Tourisme (rue Jeanne d'Arc) et ramené à l'issue de la prestation à son lieu de départ. Dans le cas où le guide ne pourrait être ramené à l'Office de Tourisme, ses frais de déplacement seront à la charge du groupe. Le repas du guide est également à la charge du client.

Article 6 : Le nombre de participants

La réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, soit 15 personnes payantes. Pour un groupe au nombre inférieur, une tarification sera calculée en conséquence, le client en étant informé par le biais d'une proposition écrite, qu'il accepte ou qu'il refuse ensuite. Le nombre de participants doit être communiqué 15 jours avant et est considéré comme définitif.

Article 7 : Visites guidées

Un guide est mis à disposition pour un groupe jusque 50 personnes lors d'une visite de ville ou de 15 à 25 personnes pour une visite d'entreprise. Au-delà : un guide sera mis à disposition (cela implique un coût supplémentaire dont le client est informé au préalable).

Article 8 : Durée de la prestation et horaires

Le programme est convenu pour un jour et des heures mentionnées sur le contrat qui doivent être respectés par le client. En cas d'arrivée tardive ou différée, ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir le prestataire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Les

prestations réalisées en partie ou non consommées, du fait du client, restent dues en totalité et ne donneront lieu à aucun remboursement. En cas de retard signalé du groupe, les prestations seront, en fonction de la disponibilité du guide-conférencier de l'Office de Tourisme ou du prestataire, écourtées ou prolongées, et dans ce cas, la prestation majorée. En cas de retard non signalé, le guide-conférencier de l'OT ou le prestataire n'est pas tenu d'attendre le groupe plus de 30 minutes.

Article 9 : Responsabilité

L'Office de Tourisme Meuse Grand Sud, qui propose au client des prestations, est l'unique interlocuteur de ce client par le biais de son Service Réceptif et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. L'Office de Tourisme ne peut être tenu responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement de la prestation. S'entend par cas de force majeure : des conditions météorologiques défavorables, une grève au sein d'une entreprise, ou tout autre événement imprévisible. Dans le dernier cas d'une visite d'entreprise, quand cela est possible, l'Office de Tourisme aura proposé et signifié dans le contrat une alternative de visite.

Article 10 : Réservation

La réservation devient ferme et définitive à la réception, avant la date mentionnée sur le contrat, d'un exemplaire du contrat signé par le client, retourné à l'Office de Tourisme. Le règlement peut être effectué par chèque à l'ordre de l'Office de Tourisme ou par virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande). Toute option téléphonique ou écrite est considérée comme une prise d'intérêt et ne constitue pas une réservation. La réservation doit se faire au plus tard 15 jours avant. Sous ce délai, l'Office de Tourisme ne peut pas s'engager à mettre à disposition un guide de manière systématique ou un prestataire. Toutefois, pour la réservation des visites d'entreprises, celles-ci doivent être confirmées 6 semaines avant la date de la sortie dans un souci de planning des guides de l'OT et du personnel des entreprises. Ces visites s'inscrivent dans une logistique générale.

Article 11 : Règlement

Le client s'engage à régler au service réceptif de l'Office de Tourisme la (ou les) prestation(s) due(s), sur présentation d'une facture, sur place ou à réception de celle-ci.

Article 12 : Bons d'échange

L'Office de Tourisme Meuse Grand Sud remet au client les bons d'échange correspondant aux prestations achetées. Ces bons d'échange existent en double exemplaire, l'un à conserver par le client, l'autre présenté par le client au prestataire à son arrivée. Le nombre de personnes, inscrit sur le(s) bon(s) d'échange, servira de base à la facturation (ainsi qu'aux statistiques de l'Office de Tourisme).

Article 13 : annulation

Annulation du groupe. Une fois le contrat signé, toute annulation du fait du client doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et entraîne les retenues suivantes :

- Plus de 30 jours avant le départ : 15 % du montant total dû
- De 30 à 21 jours avant : 30 % du montant total dû
- De 20 à 8 jours : 50% du montant total dû
- Du 7^{ème} au jour même : le montant total dû.

En cas de non-présentation du client, le jour même, il n'y aura aucun remboursement.

Annulation d'individuels dans le groupe

Pour la facturation, en dessous de 5 personnes manquantes par rapport au chiffre annoncé définitivement, l'Office de Tourisme procédera à la facturation des personnes manquantes.

Annulation de l'Office de Tourisme

En cas d'annulation 15 jours avant, l'OT informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception de l'annulation de la prestation et procédera au remboursement de celle-ci et des frais inhérents à la journée. En cas de force majeure, l'OT informera le client dans les meilleurs délais de l'annulation de la prestation. Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Si le client souhaite une autre prestation, il accepte de régler cette prestation au nouveau tarif qui peut être plus ou moins élevé.

Article 14 : Assurances

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à souscrire une assurance Responsabilité Civile. L'Office de Tourisme Meuse Grand Sud a souscrit une assurance Responsabilité Civile professionnelle auprès de Gan Assurances.

Article 15 : Médiation du Tourisme et du Voyage

Créée le 18/07/2011, la Médiation du Tourisme et du Voyage permet à nos clients consommateurs, en plus de notre service interne de gestion des réclamations, un mode de règlement amiable des litiges (médiateur) indépendant, rapide et gratuit.

Office de Tourisme Meuse Grand Sud

Service Réceptif
7 rue Jeanne d'Arc
55000 BAR LE DUC
Forme juridique : association Loi 1901
Tél : 00 33 (0)3 29 79 11 13
Fax : 00 33 (0)3 29 79 21 95
<http://www.tourisme-barleduc-etbarrois.com>
e-mail : groupest@tourisme-barleduc.fr
FR 95 799829759
N° SIRET : 79982975900031
Code APE : 7990Z
N° autorisation IM 055 14 00 01



*Téléchargez l'application
"Bar-le-Duc Cité Renaissance"*



*Retrouvez-nous
sur notre site mobile !*

